

ENSEMBLES PAYSAGERS

Dernière mise à jour : 15 janvier 2018

Selon la Convention européenne du paysage [☞](#), un paysage est une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. Cette approche du paysage, qui privilégie la perception, a été utilisée pour établir une cartographie des paysages wallons.

Une politique du paysage

La Convention européenne du paysage [☞](#), ratifiée par la Wallonie en 2001, a pour objectif de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages. Pour ce faire, diverses mesures ont été envisagées, dont notamment l'identification des paysages et l'analyse de leurs caractéristiques ainsi que des dynamiques et pressions qui les modifient. La Wallonie a initié ce travail d'identification et de caractérisation en publiant les résultats de la recherche de la CPDT sur l'identification des territoires paysagers de Wallonie^(a), dont les travaux ont abouti à l'élaboration d'une carte des 13 ensembles paysagers de la Wallonie. Elle a également entamé la publication d'une collection des "Atlas des paysages de Wallonie", en principe 11 volumes dont, à ce jour, 6 sont parus^[1].

La carte des ensembles paysagers de Wallonie

Pour caractériser la diversité des paysages wallons, ceux-ci ont été regroupés en entités territoriales homogènes, appelées "territoires paysagers". Les territoires paysagers ont été identifiés, à un 1^{er} niveau, sur base des caractéristiques du relief, et à un 2^e niveau, sur base de l'occupation du sol. À un 3^e niveau, les caractéristiques de l'habitat ont été examinées. Ainsi, 79 territoires paysagers ont été identifiés et regroupés en 13 ensembles paysagers.

La diversité des paysages wallons

De manière très brève, on peut distinguer en Wallonie les ensembles paysagers suivants : le bas-plateau hennuyer à l'ouest, dominé par les cultures ; les vallonnements brabançons, caractérisés par des boisements et des poches agricoles mais surtout par une urbanisation intense à proximité de Bruxelles ; les bas-plateaux brabançon au centre et hesbignon à l'est, dominés par des cultures en parcelles de grande taille ; l'Entre-Vesdre-et-Meuse, qui recèle encore l'archétype du bocage ; l'ensemble de la Haine et de la Sambre, fortement marqué par l'urbanisation et l'industrialisation, mais aussi l'agriculture ; l'ensemble mosan, caractérisé par le relief de vallée ; l'ensemble

PAS D'ÉVALUATION

Cet indicateur ne fait pas l'objet d'une évaluation car il s'agit soit d'un indicateur de contexte, soit d'un indicateur à portée limitée dans le temps (études ponctuelles) ou dans l'espace (échelle sub-régionale).

[En savoir plus sur la méthode d'évaluation](#)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Références bibliographiques

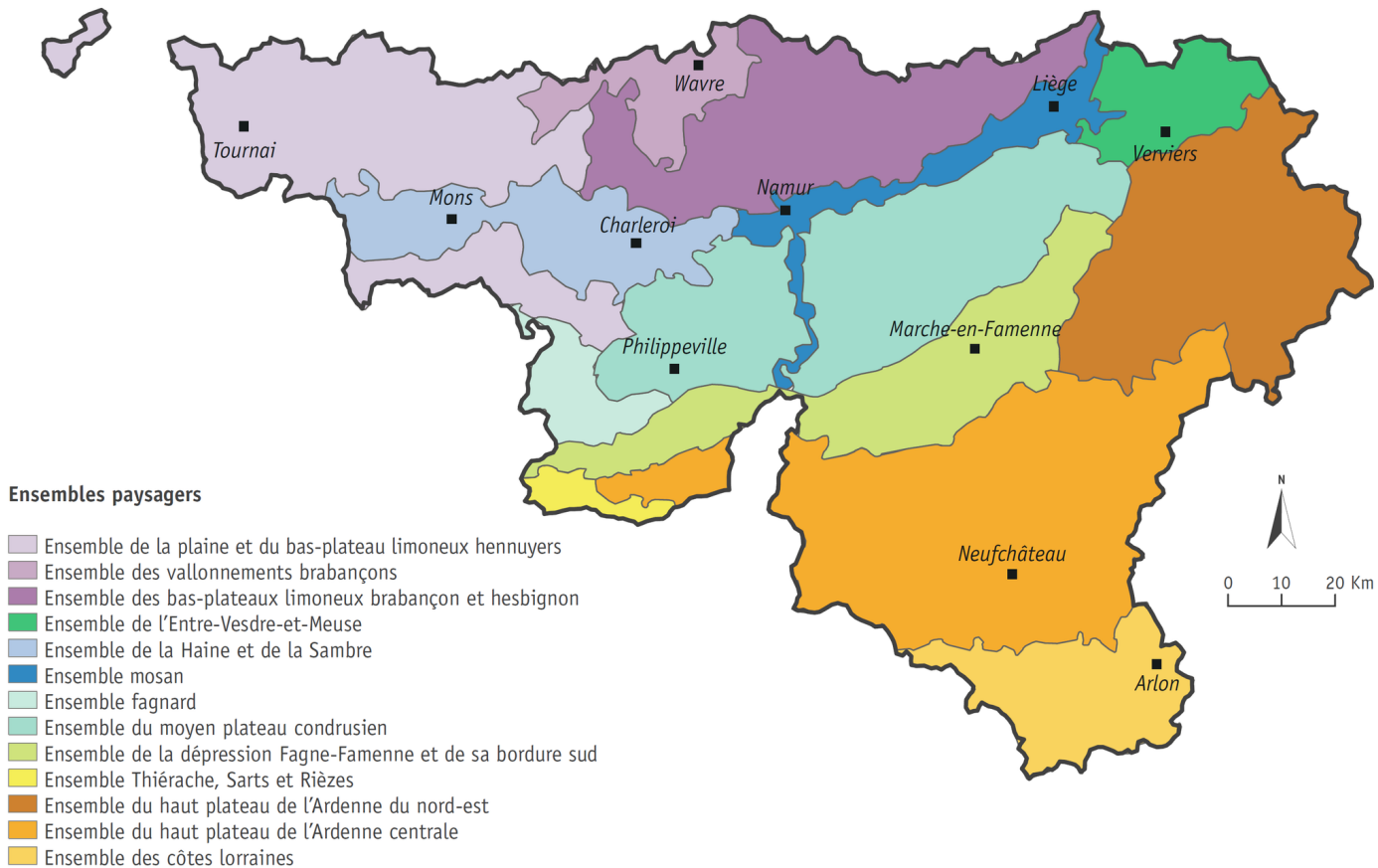
(a) CPDT, 2004. Les territoires paysagers de Wallonie. Études et documents, 4. [☞](#)

fagnard, qui offre une grande variété de paysages ; le moyen plateau condrusien, où alternent crêtes et dépressions, constitué de bois, de cultures et de prairies ; la dépression Fagne-Famenne, essentiellement prairiale, et sa bordure sud, la Calestienne, qui présente un paysage plus boisé ; l'ensemble Thiérache, Sarts et Rièzes, plateau ondulé où la prairie prédomine ; le haut plateau de l'Ardenne du nord-est, principalement occupé par de la prairie et de la forêt et qui comprend notamment le haut plateau des Fagnes ; le haut plateau de l'Ardenne centrale, caractérisé par des plateaux centraux agricoles et des bordures forestières ; et l'ensemble des côtes^[2] lorraines.

[1] Pour en savoir plus : [Atlas des paysages de Wallonie](#)

[2] Également appelées cuestas : reliefs composés d'un versant raide généralement boisé et d'une pente douce, le revers, sous cultures et prairies

Ensembles paysagers



REEW – Sources : CPDT (2004) ; MRW - DGATLP - DOH